

## « HEURE BERTHOLIN »

Commentaire de l'évangile  
du 5<sup>e</sup> dimanche de CARÊME – année C  
(Jn 8, 1-11)



La misérable et la miséricorde.

*Après deux passages de saint Luc qui nous parlent tous les deux de miséricorde et de pardon (le figuier qui ne donne pas de fruits et l'enfant prodigue qui revient chez son père), c'est saint Jean qui va, en ce 5<sup>e</sup> dimanche du Carême, développer pour nous le même thème. Mais après deux paraboles, c'est une véritable rencontre qui nous est présentée. Il s'agit de l'évangile de la « femme adultère ». C'est un des passages les plus connus des évangiles, et aussi des plus commentés. Commençons par le relire.*

1. Ce passage ne fait probablement pas partie de l'évangile selon saint Jean : le vocabulaire et le style sont différents et l'insertion de l'épisode dans la trame du récit est un peu artificielle. D'ailleurs ce passage ne figure pas dans les plus anciens manuscrits de Jean. Pourtant cette histoire était connue dans l'Eglise primitive. L'historien chrétien Eusèbe de Césarée, rapportant un témoignage plus ancien, déclare : « Papias raconte une autre histoire, celle d'une femme qui fut accusée de nombreux péchés devant le Seigneur. Cette histoire est contenue dans l'évangile selon les Hébreux. » On en déduit que ce récit ne faisait pas partie de l'évangile

primitif selon saint Jean. Il est possible qu'il provienne de saint Luc. Certains exégètes le placent après Lc 21,37-38 : « Jésus passait ses journées dans le Temple à enseigner ; mais ses nuits, il sortait les passer en plein air, à l'endroit appelé Monts des Oliviers. Et tout le peuple, dès l'aurore, venait à lui dans le Temple pour l'écouter. » Ensuite vient le récit de la trahison de Judas et de la dernière Cène.

On ne sait pas comment l'histoire de la femme adultère est arrivée dans l'évangile selon saint Jean : mais son authenticité ne peut pas être mise en doute. En effet, il est possible que l'audace de ce récit ait effrayé certains responsables de l'Eglise primitive. Ce qui expliquerait les voyages du texte. En effet, dans l'Eglise, l'adultère était considéré comme un péché très grave, sévèrement condamné par Jésus lui-même (cf. Mt 5,27-30). Ce péché ne pouvait être pardonné qu'une seule fois dans la vie et réclamait une longue pénitence publique. Face à l'infidélité conjugale, le comportement de Jésus, dans ce passage, aura peut-être paru trop indulgent, laxiste même, aux yeux de certains qui oubliaient le « Va et désormais ne pèche plus ! » (v. 11). Pourtant l'Eglise n'a pas osé censurer ce texte. Au contraire, elle nous l'a transmis en l'insérant dans l'évangile selon saint Jean : c'est donc qu'elle reconnaissait son authenticité.

2. D'emblée, Jésus nous est présenté dans une position d'autorité : le récit nous le montre assis dans une des cours du Temple de Jérusalem, probablement à l'ombre d'un portique, enseignant au peuple, comme le ferait un docteur de la Loi. C'est son habitude et le soir, il rejoint le Mont des Oliviers, où il loge chez son ami Lazare et ses deux sœurs (Jn 7,53 - 8,1 ; cf. Lc 22,39). Et de bon matin, avant que la chaleur ne monte, il revient au Temple pour enseigner (cf. Lc 21,37). On l'appelle « maître » (v. 4). Plutôt qu'un contenu, c'est l'acte même d'enseigner qui est mis en valeur dans le récit évangélique : Jésus est un « maître », c'est-à-dire quelqu'un qui interprète la Loi avec sagesse. C'est pourquoi on vient le consulter, ou plutôt le tester, mettre son autorité et son savoir à l'épreuve (v.6).

Les adversaires de Jésus sont désignés : « les scribes et les pharisiens » (v. 3). Ils cherchent à le piéger : « Cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Or dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, que dis-tu ? » (v. 4-5). C'est imparable : s'il accepte que la femme soit lapidée, conformément à la Loi de Moïse, Jésus ne pourra plus jamais rien dire contre les scribes et les pharisiens. De plus, il se mettra en opposition avec les autorités romaines, les seules à avoir le droit de condamner quelqu'un à mort et de faire exécuter une telle sentence. Dans le cas contraire, Jésus se mettra en opposition avec toute la tradition juive, avec la Loi de Moïse dont les scribes et les pharisiens se considèrent comme les interprètes authentiques. Il deviendrait donc une sorte d'hérétique par rapport au judaïsme officiel.

« Ils la mettent au milieu, et disent à Jésus... » (v. 3). Il y a un cercle de mort établi autour de cette femme. Et on voudrait bien que Jésus, à son tour, soit enfermé dans ce cercle. Comment va-t-il pouvoir se sortir du piège qui lui est tendu ? Autrement dit, comment peut-on montrer que la voie chrétienne est une voie originale, radicalement nouvelle, qui récuse tous les partisans de la manière forte, les Romains aussi bien que les scribes et les spécialistes de la religion, juifs ou même chrétiens ? Tel est l'enjeu de ce passage.

**3.** Mais notons que le texte recèle quand même quelques bizarreries auxquelles il faut être attentif parce qu'elles nous orientent vers cette vérité supérieure à laquelle Jésus veut nous faire parvenir.

D'abord, il s'agit de l'objet du délit. On dit que cette femme a été prise « en flagrant délit d'adultère » (v. 4). Or la Loi de Moïse prévoyait la condamnation à mort pour la femme et pour son complice (cf. Lv 20,10 et Dt 22,22). Et le Deutéronome prévoyait la lapidation dans le cas d'une femme non mariée, fiancée à quelqu'un d'autre : « Lorsqu'une jeune fille vierge est fiancée à un homme, si un autre homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, vous les amènerez tous les deux à la porte de la ville et vous les lapiderez jusqu'à ce que mort

s'ensuive : la jeune fille parce que, étant dans la ville, elle n'a pas crié au secours ; l'homme, parce qu'il a abusé de la femme de son prochain. Tu ôteras le mal du milieu de toi » (Dt 22,23-24).

Où est donc passé l'homme avec lequel la femme de notre évangile commettait l'adultère ? Comment se fait-il qu'il n'ait pas été appréhendé en même temps qu'elle, puisqu'il y a flagrant délit ? Se serait-il échappé ? À moins qu'il ne fasse partie des accusateurs de cette femme... Ce qui serait, pour lui, un moyen commode de dissimuler son crime et de faire disparaître la pièce à conviction. Ce scénario n'est pas improbable : en effet il rejoint celui de l'histoire de la chaste Suzanne, accusée faussement par deux vieillards libidineux (cf. Daniel, ch. 13 – 1<sup>ère</sup> lecture du lundi de la 5<sup>e</sup> semaine de Carême). Il y a donc d'emblée quelque chose de vicié dans cette affaire.

**4.** De plus, si l'adultère est sévèrement pourchassé par la Loi juive, c'est parce qu'il renvoie à un adultère encore plus grave, qu'on pourrait nommer « adultère spirituel », c'est-à-dire l'idolâtrie, l'infidélité à l'alliance conclue entre Dieu et son peuple. Lorsque Jésus, sortant de son silence, déclare : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre » (v. 7), il invite les pharisiens à s'interroger sur leurs péchés. Il les oblige à prendre conscience de leur propre adultère – spirituel – envers l'alliance de Dieu.

Toute la « pédagogie » du Christ consiste à amener l'humanité à prendre conscience de son péché. Mais pas pour l'y enfermer, la désespérer et la mener à la mort. Cela, c'est exactement ce que font les pharisiens et les scribes avec cette femme : ils l'ont convaincue de sa faute, ils la mènent ensuite à la mort. Au contraire, Jésus le Christ, le Sauveur miséricordieux, veut ramener l'humanité à la vie. Il veut la délivrer définitivement du fardeau de son péché. On serait tenté de dire qu'il veut nous « ressusciter ».

**5.** Comment Jésus s'y prend-il avec ses adversaires, eux dont le cœur est si endurci ? Comme ils sont enfermés dans leurs

certitudes, Jésus renonce à polémiquer avec eux, à argumenter. Cela ne servirait à rien. Au contraire, il commence par ne rien dire. Son silence ouvre un espace de liberté, la possibilité de faire entendre une nouvelle parole, une parole de vie et d'espérance, là où il n'y avait que haine et menace de mort.

Il ne dit rien, mais il trace des traits sur le sol : « Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre » (v. 6). Ce geste a suscité bien des commentaires. Saint Jérôme, au Ve siècle, avait pensé que Jésus inscrivait les péchés des protagonistes... D'autres ont suggéré que Jésus faisait des dessins, comme pour faire comprendre que tout ce que vous disent les accusateurs de la femme, ne vaut rien. Pour ma part, je préfère penser que Jésus fait un geste prophétique, comme une parabole mimée. C'est une allusion à un passage de Jérémie : « Tous ceux qui t'abandonnent, Seigneur, seront couverts de honte, ils seront inscrits dans la terre, ceux qui se détournent de toi, car ils ont abandonné le Seigneur, la source d'eau vive » (Jr 17,13). Il vise directement les scribes et les pharisiens. Son geste dénonce une attitude qui s'oppose directement à la promesse qu'il a faite à ses disciples, à ceux qui mettent leur foi en lui : « Réjouissez-vous de ce que vos noms sont inscrits dans les cieux » (Lc 10,20). Avoir son nom inscrit dans la terre ou inscrit dans les cieux : il faut choisir !

6. Pressé de parler, Jésus dit simplement : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre » (v. 7). D'après la Loi juive, c'est l'accusateur ou celui qui a découvert le crime qui devait lancer la première pierre. En parlant de la sorte, Jésus déplace l'attention : du respect des formes juridiques, on passe à quelque chose de plus exigeant, la vérité du cœur, la vérité sous le regard de Dieu. Qui oserait se dire sans péché ? Du coup, comprenant l'enjeu, les accusateurs se retirent : « Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés » (v. 9). Les plus vieux sont aussi les plus sages, les plus expérimentés. Ils comprennent plus vite que les autres. Et le cercle de mort commence à se disloquer.

Une révélation s'accomplit ici : seul Jésus est sans péché, lui le Juste par excellence, lui le Fils du Père. Or Jésus ne jette pas la pierre, il ne condamne pas cette femme : « Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? Moi non plus, je ne te condamne pas » (v. 10-11). C'est donc que quelque chose de nouveau est arrivé : le règne de Dieu est là, puisque un pardon est possible, puisque cette femme a la vie sauve et échappe à la mort.

7. À la fin, la femme reste seule en face de Jésus. Selon le superbe jeu de mots de saint Augustin, deux sont restés « *misera et misericordia* » (la misérable et la miséricorde). La miséricorde de Dieu est plus vaste que toutes les misères humaines. Elle peut tout, même nous recréer. Tel est le sens du pardon prononcé par le Christ : « moi non plus je ne te condamne pas ». Ce pardon est dynamique, il est assorti d'une remise en route, d'un relèvement : « va ». Et aussi d'une invitation à la conversion radicale, à un changement complet d'existence : « désormais ne pêche plus » (v. 11).

Ce n'est donc pas du laxisme, ce n'est pas une solution de facilité. L'adultère reste ce qu'il est : mais Jésus refuse d'enfermer les gens dans leurs actes, même quand ils sont objectivement mauvais. Je serais tenté de dire que Jésus nous montre que Dieu croit en nous, même si nous, nous avons toujours du mal à croire en lui. Par-delà nos infidélités, par-delà nos ruptures et nos trahisons, par-delà notre péché, Dieu reste fidèle à son Alliance. Saint Paul le dit : « Si nous manquons de foi, lui reste fidèle à sa parole, car il ne peut se rejeter lui-même » (II Tim 2,13).

Là où l'application stricte de la Loi religieuse juive – mais aussi chrétienne – risque toujours d'enfermer les humains dans un cercle de mort (mort de la coupable, transformation des prétendus justiciers en meurtriers bien réels), le Fils de Dieu ouvre un chemin nouveau, un chemin de vie. Cela est toujours déconcertant, souvent risqué, dangereux peut-être. Mais lui-même, le premier, n'a pas hésité à en assumer tous les risques, comme on le verra à Pâques.